



COLLOQUE

Jeudi 28 mai 2015

Prévention des risques professionnels

Former et sécuriser les agents

Carcassonne

Maison des Collectivités

85 avenue Claude Bernard # 04.68.77.79.79

8h30

#

15h30

Jeudi 28 mai 2015

Prévention des risques professionnels

Former et sécuriser les agents

Les règles relatives à la formation professionnelle des personnels dans la Fonction Publique Territoriale sont fixées par le législateur, de part l'impact direct qu'elles peuvent avoir sur le fonctionnement d'une structure.

La formation professionnelle facilite l'accès aux différents niveaux de qualification professionnelle existants, permet l'adaptation au changement des techniques ainsi que l'évolution de l'emploi territorial et contribue à l'intégration et à la promotion sociale.

L'objectif de ces dispositions est de garantir une formation adaptée aux besoins des agents et aux attentes des employeurs locaux, en vue du plein accomplissement des missions du service public.

La formation professionnelle des agents permet d'exercer, avec la meilleure efficacité, les fonctions qui leur sont confiées en favorisant le développement de leurs compétences.

Des obligations réglementaires de formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels sont également applicables dans la Fonction Publique Territoriale. Elles permettent une qualification et un perfectionnement des personnels pour certains métiers (ATSEM, agent technique...).

8 h 30 / 9 h 00 **Accueil des participants – Point café**

9 h 00 / 9 h 15 **Ouverture du colloque**

M. Roger Adivèze, Président du CDG 11

9 h 15 / 9 h 30 **Les formations obligatoires avant titularisation**

Intervenante : Marie-Josée Raynaud (Directrice Générale des Services du CDG11)

*** Formations statutaires**

9 h 30 / 10 h 30 **La Prévention des risques professionnels par la formation**

Intervenant : David Santarella (Responsable du Pôle Prévention et Santé au Travail du CDG11)

*** Déployer une culture de la Prévention**

*** Focus sur les obligations de formation en Santé Sécurité au Travail**

10 h 30 / 11 h 30 **L'offre de service en matière de formation du CNFPT**

Intervenant : Francis Paiva (Directeur du CNFPT de l'Antenne du territoire de l'Aude)

*** Nouvelles dispositions en matière de participation financière**

*** Planning détaillé des formations**

*** La stratégie de Territorialisation sur le département de l'Aude**

11 h 30 / 12 h 00 **Débats – Echanges avec la salle**

12 h 00 / 12 h 15 **Conclusion**

M. Roger Adivèze, Président du CDG 11

12 h 15 / 14 h 00 **Apéritif déjeunatoire**

14 h 00 / 15 h 30 *** Ateliers d'échanges sur les thématiques abordées le matin**

*** Films informatifs**